

*Les crédits*

d'un autre, on demande si le gouvernement estime qu'elles ont été bien évaluées.

Au Comité des forêts, quand le ministre des Forêts a comparu devant celui-ci, il a dit: «Non, nous n'avons pas fait d'évaluation, monsieur le président.» Alors on a eu un peu le souffle coupé. Voilà que le ministre des Forêts admettait qu'il n'avait même pas suivi les propres lignes directrices du gouvernement. Ensuite, un de ses fonctionnaires est poliment intervenu et a dit: «Eh bien, monsieur le ministre, elles ont fait l'objet d'une évaluation. Les ententes conclues dans le domaine forestier ont fait l'objet d'évaluations préliminaires.» Bien entendu, j'ai profité de l'occasion pour dire: «Eh bien, c'est parfait. Déposons-les.» Nous devrions pouvoir les examiner. Il s'agit là d'une bonne nouvelle. En général, les ententes de reboisement correspondent à de bonnes nouvelles pour l'ensemble du pays.

• (1640)

Il a fallu que le greffier envoie quelques lettres au ministre et qu'on fasse aussi intervenir quelques fonctionnaires pour savoir où étaient ces évaluations préliminaires. Le ministre a affirmé que ces évaluations n'existaient pas mais un de ses fonctionnaires a affirmé qu'elles existent effectivement. Il a fallu attendre un peu, mais nous avons finalement reçu une lettre. C'était une de ces lettres d'excuses où l'on affirmait que, malheureusement, il n'y avait pas eu d'évaluation. Le ministre avait raison, mais pas pour les bons motifs. Cela prouve à quel point la confusion est grande dans les rangs du gouvernement et dans un ministère qui pourrait être le plus important de tous, soit le ministère des Forêts.

J'aimerais maintenant passer à une question qui porte sur une déclaration qui a été faite à la Chambre aujourd'hui au sujet du projet Alcan Kemano dans le nord la Colombie-Britannique, et sur la décision prise par le gouvernement, vendredi dernier, d'exempter le projet du processus d'évaluation environnementale. C'est tout à fait incroyable!

Le premier ministre, lorsqu'il était chef de l'opposition en 1984, a promis sans équivoque que ce projet serait soumis à une évaluation environnementale, à des audiences publiques, ainsi de suite. Nous avons eu quelques réunions où l'on s'est contenté de nous servir du café et des gâteaux, un point c'est tout. Il y a au moins un biologiste des pêches à la retraite et une autre personne qui avaient à ce moment-là fait part de leur opposition au projet.

Un fonctionnaire à la retraite a prononcé un discours lors d'une réunion à Vanderhoof, dans ma circonscrip-

tion, le 26 mai. J'aimerais que cela soit consigné au compte rendu parce qu'il s'agit d'une allégation incroyable et sérieuse. J'ai soulevé cette question à la Chambre aujourd'hui et j'ai écrit au ministre de la Justice pour lui demander de faire enquête là-dessus. Il s'agit d'un projet d'envergure qui réduira le débit de la rivière Nechako, l'un des grands affluents du Fraser, puisque les eaux que cette rivière y jette représentent parfois 50 p. 100 du débit total du fleuve. Ce projet pourrait avoir de lourdes conséquences sur le Fraser dont le débit pourrait être réduit de 3 pieds à certaines époques de l'année. C'est donc un projet important à propos duquel les agents du ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique expriment aujourd'hui certaines inquiétudes, surtout au sujet de l'accord fédéral-provincial de la compagnie Alcan. Naturellement, les autorités régionales nous font part également de leurs réticences.

Je ne sais pas combien d'entre vous avez lu, dans le numéro de l'*Omineca Express/Bugle* du 12 septembre, un article sur une étude technique qui signale toute une série d'autres problèmes découlant directement de cet accord. Malgré cela, le gouvernement s'entête à dire que ce projet n'a pas à faire l'objet d'une évaluation environnementale. Voilà ce qui enrage les gens qui s'intéressent à ce débat et à cette question. Il suffit d'une feuille de papier, une page de 8 1/2 sur 11, pour dire que le décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement ne s'applique pas à la phase finale du projet Kemano. On y mentionne quelques dates et tout ce que vous voulez.

C'est incroyable, parce que les allégations que font maintenant des biologistes des pêches à la retraite me portent à croire que le climat de confusion qui règne aussi au ministère des Forêts, la confusion entourant le projet Rafferty-Alameda, montrent à quel point le gouvernement ne sait plus où donner de la tête dans le domaine des évaluations environnementales. Je vais vous lire cette citation, monsieur le Président, après quoi je conclurai très brièvement. Je vous cite donc un extrait du *Prince George Citizen* du 28 mai:

C'est un exemple classique de la façon de renoncer à une ressource, de mal employer les services des scientifiques. C'est un exemple classique de fonctionnaires qui font bonne contenance malgré une mauvaise décision. . .

Ce ministère est peut-être mûr pour faire l'objet d'une évaluation sur la façon dont il procède en affaires.

Les commentaires de ce spécialiste des pêches et des océans, qui s'inquiète du déroulement de ce projet, nous donnent amplement de raisons de réclamer une évaluation environnementale complète de ce projet.